

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 827 706 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.03.1998 Bulletin 1998/11

(51) Int Cl.⁶: A47D 5/00

(21) Numéro de dépôt: 97420142.8

(22) Date de dépôt: 08.08.1997

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE

(72) Inventeur: **Chaudeurge, Jean-Michel**
Route de Bras, 83170 Tourves (FR)

(30) Priorité: 06.09.1996 FR 9611154

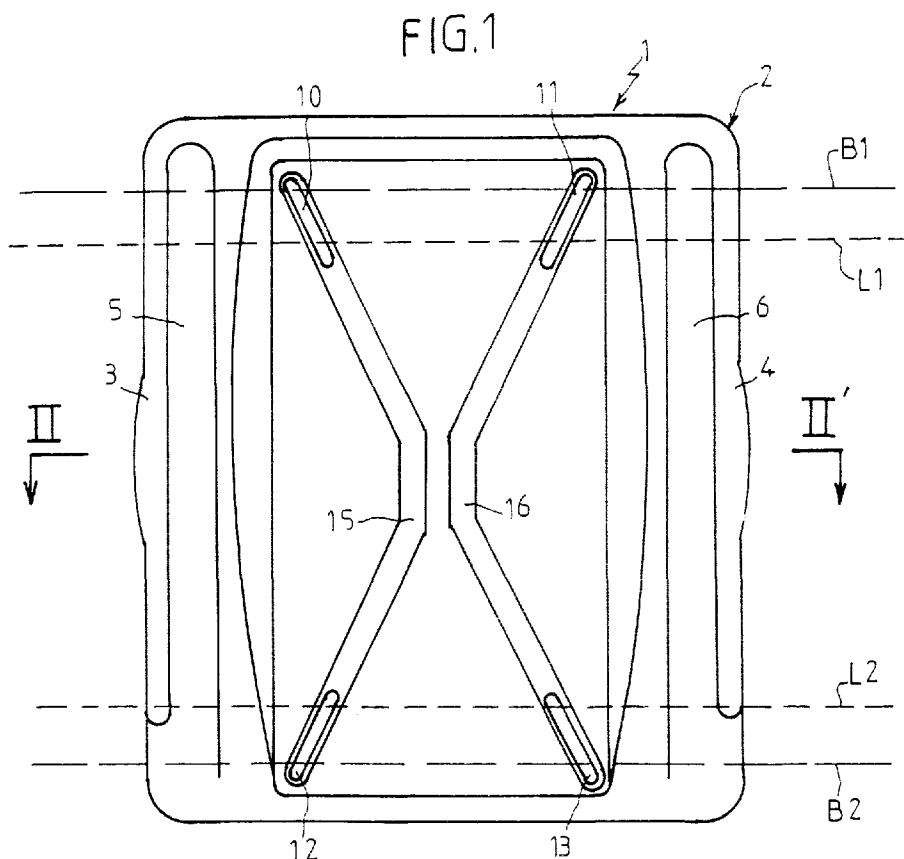
(74) Mandataire: **Laurent, Michel et al**
Cabinet LAURENT et CHARRAS,
20, rue Louis Chirpaz
B.P. 32
69131 Ecully Cédex (FR)

(71) Demandeur: **BEABA**
01100 Oyonnax (FR)

(54) Plan à langer

(57) Plan à langer (1) comprenant un plateau (2) apte à recevoir un matelas à langer, destiné à être adapté sur le dessus d'une ouverture, notamment le dessus d'une baignoire ou d'un lit-cage, et dans lequel la face

inférieure (19) du plateau présente des moyens (20) aptes à caler ledit plateau (2) sur les bords (B1,B2 ; L1,L2) de l'ouverture, caractérisé en ce que ces moyens sont réglables en position et verrouillables sur les bords (B1,B2 ; L1,L2) de l'ouverture.



Description

Domaine Technique

L'invention concerne un nouveau plan à langer du type comprenant un plateau apte à recevoir un matelas à langer.

Techniques antérieures

On connaît déjà des plans à langer destinés à être adaptés sur le dessus d'une ouverture, telle que par exemple au dessus d'une baignoire ou d'un lit-cage, dans lequel la face inférieure du plateau destinée à recevoir le matelas à langer proprement dit, présente des plots aptes à caler le plateau sur les bords de l'ouverture. Bien que largement répandue, cette solution présente l'inconvénient de n'être adaptée qu'à une seule largeur d'ouverture. Il s'ensuit une absence de versatilité selon les différentes dimensions d'ouverture, et partant, un manque de sécurité dans les conditions d'utilisation où l'ouverture est différente de celle pour laquelle le plan est prévu. En effet, un plan à langer adapté à une baignoire déterminée ne pourra pas s'adapter à un lit-cage et vice-versa (voir aussi BE-A-896 888 et EP-A-0288047).

L'invention pallie ces inconvénients. Elle vise un plan à langer du type en question qui soit parfaitement adapté quelles que soient les dimensions de l'ouverture de l'organe destiné à le recevoir.

Description sommaire de l'Invention

L'invention concerne un plan à langer comprenant un plateau apte à recevoir un matelas à langer, destiné à être adapté sur le dessus d'une ouverture, notamment le dessus d'une baignoire ou d'un lit-cage, et dans lequel la face inférieure du plateau présente des moyens aptes à caler ledit plateau sur les bords de l'ouverture, **caractérisé** en ce que ces moyens sont réglables en position et verrouillables sur les bords de l'ouverture.

Dans une première forme d'exécution, le plateau comporte sur les deux bords latéraux principaux des évidements longitudinaux destinés à former bacs de rangement.

Dans une seconde forme d'exécution préférée, le plateau est de forme générale rectangulaire, et selon l'invention ledit plateau présente des lumières disposées en croix au voisinage de chacun de ses quatre angles et les moyens de réglage et de verrouillage caractéristiques sont aptes à coulisser et à se bloquer dans lesdites lumières.

Avantageusement, en pratique :

- les moyens de réglage et de verrouillage sont constitués par un plot formant pied dont le fond coopère avec un taquet coinceur, constitué respectivement :

- . d'une base venant se loger dans le fond du plot ;
- . d'un bras traversant et coulissant dans une lumière ;
- . d'une languette de blocage comprenant une came coopérant avec les bords de la lumière ;

- le taquet coinceur comporte également un joint torique interposé entre la face supérieure de la base du bras et le fond du plot ;
- la face inférieure du plateau comporte deux nervures de renfort en X, dont les extrémités comportent lesdites lumières ;
- la face verticale arrière du plateau, destinée à être positionnée du côté de la tête de l'enfant à langer, présente des ouvertures aptes à recevoir une ventouse destinée à être plaquée sur la paroi verticale surplombant l'ouverture, telle que par exemple la baignoire, et par là assumer un bon maintien de l'ensemble.

En pratique, d'une manière générale, le plan à langer conforme à l'invention est réalisé en matière plastique thermoformée.

Description sommaire des figures

La manière de réaliser l'invention peut être réalisée et les avantages qui en découlent ressortiront mieux de l'exemple de réalisation qui suit, à l'appui des figures annexées, dans lequel :

La figure 1 est une vue de dessus d'une forme d'exécution préférée du plan à langer selon l'invention montré en coupe selon l'axe II-II' à la figure 2 et vue de côté à la figure 3.

La figure 4 est une vue de côté d'un plot de verrouillage caractéristique de l'invention montré vu de dessus à la figure 5.

Les figures 6 et 7 représentent respectivement en position déverrouillée (figure 6) et en position verrouillée (figure 7) le moyen de réglage et de verrouillage par taquet coinceur de la figure 4.

La figure 8 est une vue en perspective représentant séparément les éléments des moyens de réglage et de verrouillage.

Manière de réaliser l'invention

En se référant à la figure 1, le plan à langer conforme à l'invention désigné par la référence générale (1) est réalisé par thermoformage en matière plastique polyoléfine, telle que polypropylène ou polyéthylène.

Ce plan à langer (1) comprend un plateau (2) apte à recevoir un matelas à langer non représenté, d'usage courant pour cette application. Ce plan à langer est destiné à être adapté sur le dessus d'une ouverture, telle que les bords d'une baignoire (B1,B2) ou d'un lit-cage (L1,L2).

Le plateau (2) présente sur les deux bords latéraux principaux (3,4) des évidements (5,6) destiné à former bacs de rangements pour des objets divers, tels que éponges, brosses, savons, etc...

Dans la forme d'exécution préférée, le plateau (2) est de forme générale rectangulaire et présente à chacun de ses quatre angles quatre lumières (10,11,12,13). Plus exactement, la face inférieure du plateau (voir figure 2) présente deux nervures de renfort (15,16) en X, dont les extrémités comportent lesdites lumières (10-13). Ces lumières (10-13) coopèrent avec un moyen de réglage et de verrouillage caractéristique de l'invention.

Ce moyen caractéristique (voir figures 6, 7 et 8), désigné par la référence générale (20) est essentiellement formé de trois parties distinctes, à savoir respectivement :

- un plot (21) creux moulé ou thermoformé formant pied, de forme générale légèrement tronconique, et dont le fond (22) d'une part, vient s'appliquer contre la face inférieure (19) du plateau (2), et d'autre part, présente deux oreilles (23,24) disposées sur le dessus (voir figure 5), destinées à être positionnées contre les bords des rainures (15) et (16); la face interne du fond (22) présente une couronne cylindrique (25) dont les parois sont sensiblement parallèles à celles du plot (21), mais dont la hauteur est limitée seulement à une portion du fond ;
- un taquet coinceur (30) également en matière plastique moulée ou injectée, monobloc, constitué respectivement

- d'une base (31) destinée à venir se loger dans la couronne (25) en s'appuyant sur la face interne (26) du plot, d'un bras (32) orthogonal à la base (31) destiné à traverser et à coulisser dans les lumières (10-13);
- d'un axe (33) parallèle à la base (31), destiné à passer à travers l'ouverture caractéristique (27,28) ménagée sur le dessus (22), puis à dépasser les lumières (10-13);
- d'un joint torique (34) compressible, destiné à être interposé entre la face supérieure (35) de la base (31) et la face inférieure (26) du fond de la couronne (25);

- une languette de blocage (40) (voir figures 6, 7 et 8), constituée d'un levier (41) présentant à une extrémité un crochet (42) formant came destiné à s'engager dans l'axe (34); en basculant le levier (41) (voir figure 7), on comprime le joint torique (33) grâce au déplacement de la came (42) qui réhausse l'axe (33) du fait de l'escamotage du levier (41) (voir figure 7).

Lorsque l'utilisateur désire ajuster le plan à langer sur l'ouverture d'un lit-cage ou d'une baignoire, il lui suffit

d'enlever le matelas à langer pour avoir accès aux taquets (30) et de faire coulisser le bras (31) dans les lumières concernées jusqu'à ce que le plot (21) vienne s'appuyer sur les bords concernés. A ce moment, de manière classique, l'utilisateur rabat le levier (41) de la languette (40) pour assurer le positionnement et le verrouillage des plots (21) contre les bords de l'ouverture concernée. En position verrouillée (voir figure 7), la languette (41) est complètement escamotée dans les nervures (15,16) de manière à ne pas former protubérance sur l'envers du matelas à langer.

Avantageusement, le plot (21) présente un ergot latéral (50) orthogonal au plan du plot, destiné à servir de butée pour passer sous les traverses supérieures d'un lit à barreaux et ainsi assurer un bon maintien du plan à langer.

Dans une version avantageuse (voir figure 3), la face latérale arrière verticale du plan à langer présente des ouvertures destinées à recevoir des ventouses (60) qui sont destinées à être plaquées contre la paroi verticale généralement carrelée surplombant la baignoire, et par là assurer un bon maintien de l'ensemble.

Le plan à langer conforme à l'invention présente de nombreux avantages par rapport à ceux utilisés à ce jour. On peut citer :

- la simplicité mécanique ;
- la parfaite adaptation aux différentes dimensions des ouvertures possibles ;
- la versatilité d'adaptation ;
- la sécurité d'emploi.

De la sorte, il peut être utilisé avec succès dans toutes les applications des plans à langer.

Revendications

1. Plan à langer (1) comprenant un plateau (2) apte à recevoir un matelas à langer, destiné à être adapté sur le dessus d'une ouverture, notamment le dessus d'une baignoire ou d'un lit-cage, et dans lequel la face inférieure (19) du plateau présente des moyens (20) aptes à caler ledit plateau (2) sur les bords (B1,B2 ; L1,L2) de l'ouverture, **caractérisé** en ce que ces moyens sont réglables en position et verrouillables sur les bords (B1,B2 ; L1,L2) de l'ouverture.
2. Plan à langer selon la revendication 1, dans lequel le plateau est de forme générale rectangulaire, **caractérisé** en ce que ledit plateau (2) présente des lumières (10-13) disposées en croix au voisinage de chacun de ses quatre angles et les moyens de réglage et de verrouillage caractéristiques sont aptes à coulisser et à se bloquer dans lesdites lumières (10-13).

3. Plan à langer selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens (20) de réglage et de verrouillage sont constitués par un plot (21) formant pied dont le fond (32) coopère avec un taquet coinceur (30), constitué respectivement :
- . d'une base (31) venant se loger dans le fond (22) du plot (21) ;
 - . d'un bras (32) traversant et coulissant dans une lumière (10-13) du plateau ;
 - . d'un axe (33) traversant des ouvertures (27,28) du fond du plot (21) ;
 - . d'une languette de blocage (40) articulée sur l'axe (33) et comprenant une came (42) coopérant avec la face supérieure du fond (22).
4. Plan à langer selon la revendication 3, caractérisé en ce que le taquet coinceur (30) comporte également un joint torique (34) interposé entre la face supérieure (35) du plot (21) de la base (31) et la face inférieure (26) du fond (22).
5. Plan à langer selon l'une des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que la face inférieure (19) du plateau (2) comporte deux nervures de renfort (15,16) en X, dont les extrémités comportent les lumières (10-13).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

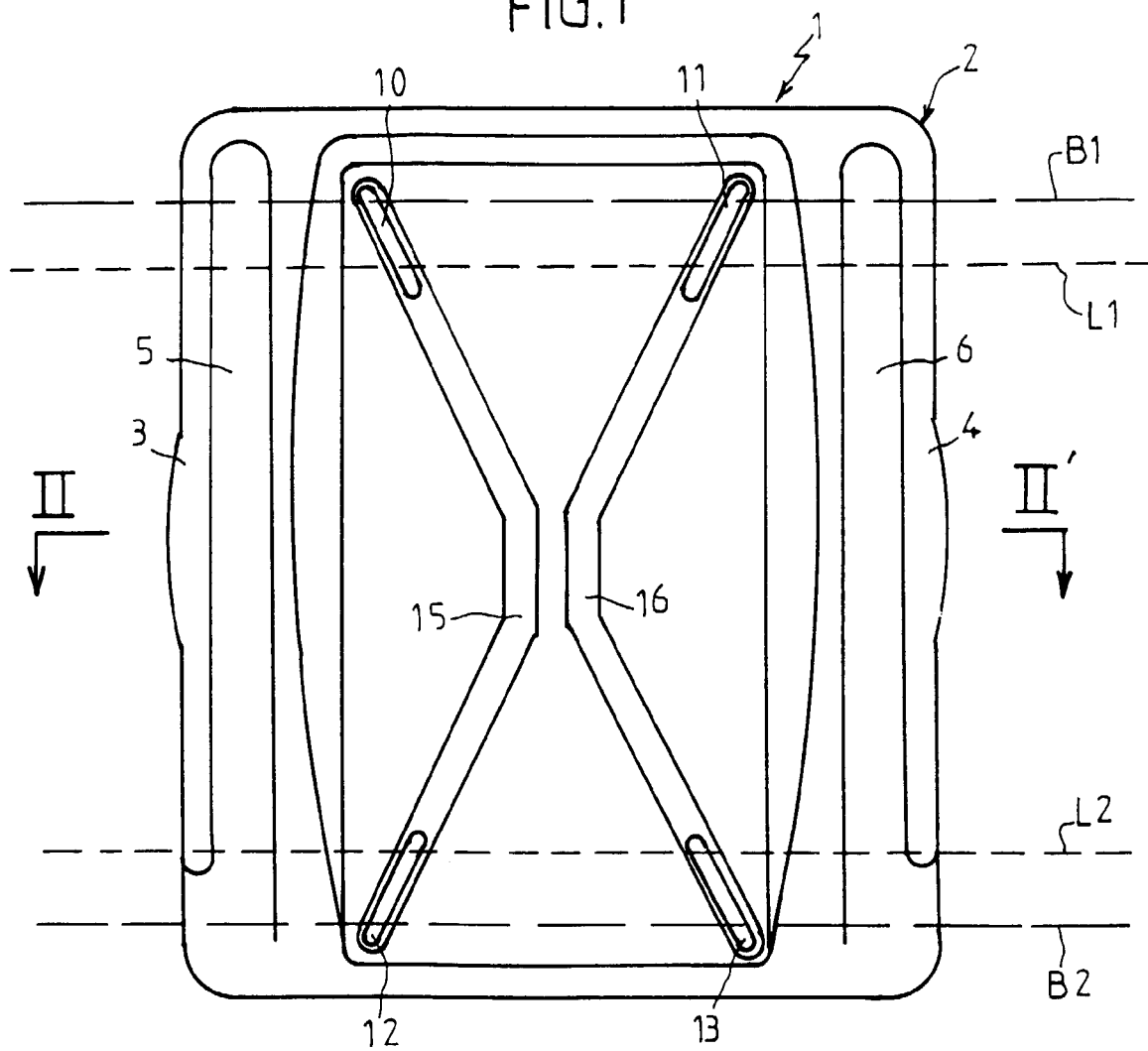


FIG. 2

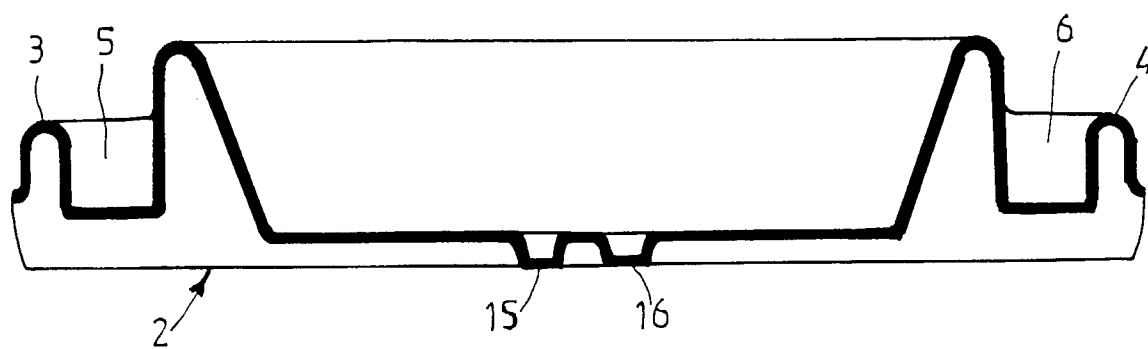


FIG. 3

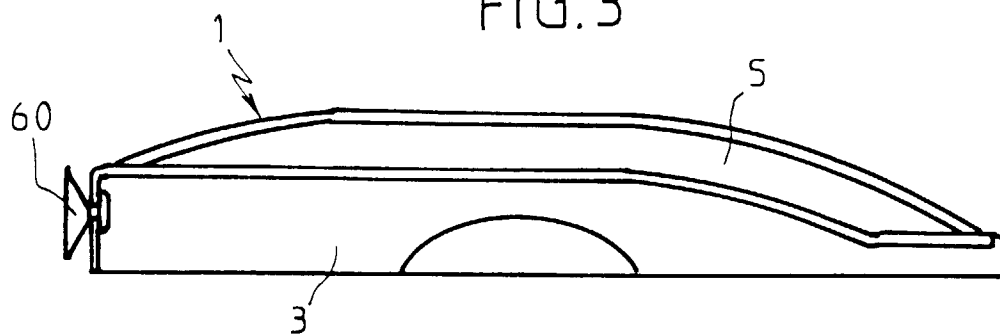


FIG.4

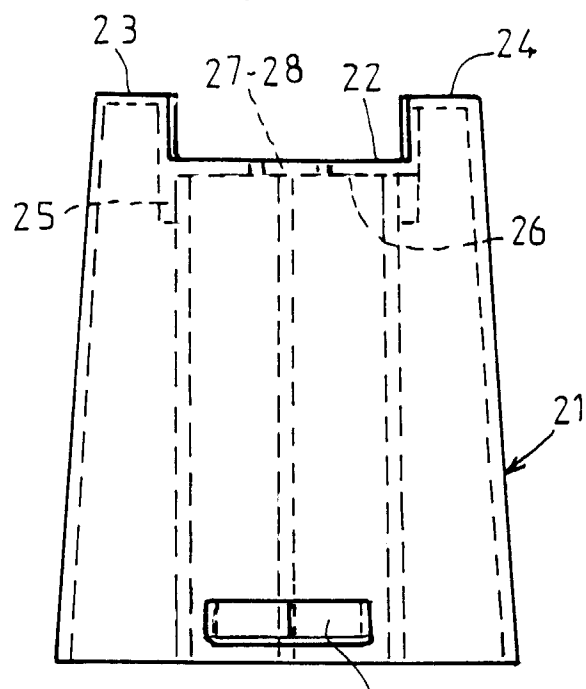


FIG.5

